

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Ville de SAINT-LOUBES – La Coupole

Préambule

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication ».

Depuis l'application de la nomenclature M57, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217- 10-4. Il s'agit donc d'informer les élus et la population sur la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.

I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2026

En 2025, le contexte politique français laisse toujours apparaître de l'instabilité.

Le projet de loi de finances, examiné par le parlement à l'automne, est rejeté par l'assemblée nationale pour sa partie recettes. En décembre 2025, le Sénat l'adopte.

Le 19 décembre 2025, la commission mixte paritaire ne trouve pas d'accord pour une adoption définitive obligeant le gouvernement à présenter une loi de finances spéciale.

La loi spéciale, promulguée le 27 décembre 2025, autorise temporairement la perception des impôts, les ressources des collectivités et l'émission de dette.

La loi spéciale reconduit, jusqu'à l'adoption du budget, les impôts et les enveloppes allouées à l'Etat dans les conditions de 2025. Mais elle n'autorise ni nouvel impôt ni dépense nouvelle par rapport au budget 2025.

En date du 20 janvier 2026, seules les recettes ont été adoptées par article 49-3 de la constitution.

Quelques grands principes :

- Les crédits ouverts le sont dans la limite des crédits ouverts dans le cadre de la loi de Finances pour 2025 ;
- Les crédits ouverts doivent permettre à minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2025. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires ;
- Aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre ;
- Seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent ;
- Les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;
- Les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus ;
- L'application de ces principes s'applique à toutes les administrations publiques et collectivités territoriales.

A- LE CONTEXTE INTERNATIONAL

L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2025. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3.3 % en 2025 et, en 2026, contre 3.2 % en 2024.

Au sein des économies de l'OCDE, l'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025 puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays.

Les perspectives mettent l'accent sur l'incertitude persistante liée à un contexte politique international gravement fragilisé par les enjeux géopolitiques.

. La guerre commerciale instaurée par les États-Unis dès le début d'année 2025 exacerbe la compétition au sein d'une économie mondiale interdépendante ; la puissance commerciale veut se faire puissance politique.

. La continuation des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine pourrait perturber le fonctionnement des marchés de l'énergie et avoir des effets négatifs sur la confiance et la croissance.

. L'intensification des tensions commerciales pourrait largement entraver la croissance des pays et la trajectoire de désinflation attendue.

Tout autant, la croissance pourrait se révéler plus forte que prévu : une amélioration de la confiance des consommateurs, suite par exemple à un redressement du pouvoir d'achat plus rapide qu'anticipé ou à une résolution rapide des grands conflits géopolitiques pourrait favoriser la consommation et faire baisser les prix de l'énergie.

B- LE CONTEXTE NATIONAL

La France est face à une crise politique majeure en sus de crises économiques et sociales successives des dernières années, et du contexte international particulièrement incertain.

Dans ce contexte pré-existant, en 2025, les ménages ont préféré épargner, la consommation a été

relativement atone. Pour 2026, elle pourrait être soutenue par la baisse de l'inflation, les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête.

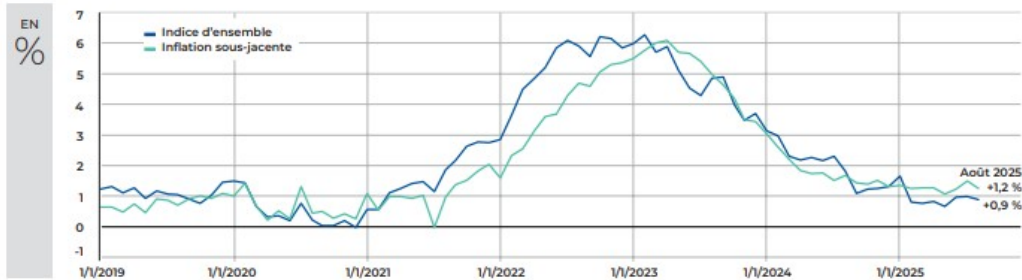
1. Hausse des prix et inflation

La hausse des prix observés les dernières années avait imposé à la Banque centrale européenne d'augmenter ses taux directeurs pour contraindre la hausse des prix en zone euro. Depuis 2023, la hausse des prix a nettement diminué, et si la BCE avait envisagé une inflation à 2,1 % pour 2025, elle semble s'établir réellement à 0,9 %, grâce notamment au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole.

Pour 2026, l'inflation est attendue à hauteur de 2 % (source Banque de France)

Inflation mesurée sur un an

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

2. Produit intérieur brut et croissance

Selon le Fonds monétaire international, la progression du PIB atteindrait 0,7 % pour l'année 2025 (0,8 % selon l'INSEE et 0,9 % selon la Banque de France), après 1,1 % en 2024.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Evolution du PIB depuis 2021 :

PIB 21 : 6,9 %

PIB 22 : 2,6 %

PIB 23 : 0,9 %

PIB 24 : 1,1 %

PIB 25 : 0,7 %

PIB 26 : 0,9 % (projections Banque de France - décembre 2025)

Au 15 janvier 2026, en dépit d'un début d'année mouvementé sur le plan géopolitique et d'une loi de finances toujours attendue, les perspectives restent plutôt favorables puisque les derniers indicateurs semblent confirmer que **le pays pourrait atteindre plus de 1 % de croissance sur 2026.**

Prévisions annuelle France	2025	2026
INSEE	-	0,9%
Banque de France	0,9 %	1 %
Commission européenne	0,8 %	1,2 %

OCDE	0,9 %	1 %
FMI	1,1 %	-
Gouvernement	1,1 %	1,6 %
Prévisions zone euro	2025	2026
BCE	1,1 %	1,2 %
Commission européenne	1,3 %	1,2 %
OCDE	1,3 %	1,2 %
FMI	1,2 %	1,2 %

4. La dette publique - Le programme de stabilité 2024-2027

Le programme de stabilité a posé des règles destinées à garantir la bonne santé des finances publiques des États membres de l'union européenne qui se traduisent par **l'objectif d'un déficit public inférieur à 3%, et d'une dette publique inférieure à 60% du PIB.**

En 2024, la dette publique s'établit à elle à 3 305,3 milliards d'euros, soit 113.2 % du PIB en 2024, après 109,8 % en 2023, et 111,9 % fin 2022 (elle était de 97,9 % du PIB en 2019 avant la pandémie de Covid-19).

En 2025, la dette publique continue d'augmenter, elle atteint désormais 3 416,3 milliards d'euros, soit **115,6 % du PIB** à la fin du deuxième trimestre 2025.

Le Premier ministre a présenté le 15 juillet 2025 un plan pluriannuel pour maîtriser la dette publique de la France. L'objectif pour 2026 était alors de réaliser plusieurs dizaines de milliards d'économies pour un déficit public ramené à **4,7% du PIB en 2026.**

Le plan prévoyait un déficit public de 2,8% en 2029 de façon à ce que la France passe sous la barre des 3% prévue par les critères de Maastricht.

Néanmoins, après l'adoption du budget de la sécurité sociale, - comportant une série de concessions, dont la suspension de la réforme des retraites -, **le déficit a augmenté de 0,3 points, le portant alors à 5 % du PIB.**

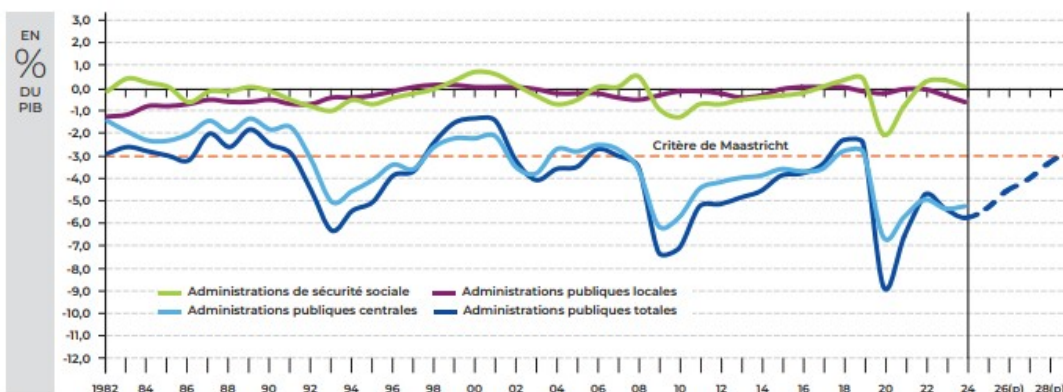
Après le passage par la Haute assemblée, les sénateurs ont à leur tour alourdi le déficit en refusant de prolonger la surtaxe sur les grandes entreprises et en allégeant l'effort demandé aux collectivités, **engendrant un déficit à 5,3 % du PIB.**

Et en début d'année, la ministre des Comptes publics, Amélie De Montchalin, a indiqué que la facture de la non-adoption du budget dans les temps allait coûter à la France 0,1 point de déficit.

En date du 15 janvier 2026, le déficit est porté à 5,4 % du PIB pour l'année 2026.

Le déficit des administrations publiques

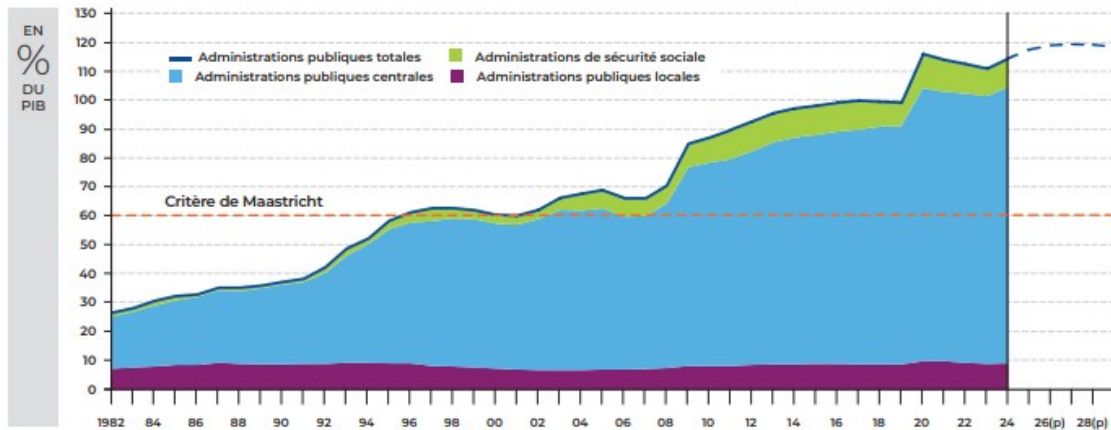
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés, la suppression de niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement projette toujours de ramener le **déficit public à 4,6% du PIB** en 2026 et sous les 3% en 2029.

La part de la dette publique atteindrait quasiment **118% du PIB** (+2 points par rapport à 2025).

En l'état actuel du budget national, le Gouvernement chiffre à **4,6 Md€ l'effort global demandé aux collectivités en 2026 avec notamment une baisse de 1,6 % des concours financiers de l'État** (hors fiscalité transférée).

A cela s'ajoute la **hausse de 3 points du taux de cotisation** à la Caisse nationale de retraite des agents de collectivités locales (**CNRACL**), étalée sur quatre ans, représentant **1,2 milliard d'euros supplémentaires en 2026**.

Un ensemble de mesures qui auront, cette année encore, un impact très important sur le budget de Saint-Loubès.

II LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU BUDGET DU CENTRE CULTUREL

La loi spéciale impose l'application de grands principes qui contraignent toutes les administrations publiques et collectivités. Saint-Loubès n'y échappe pas.

Pour 2026, les efforts demandés aux collectivités sont toujours plus importants et imposent des arbitrages particulièrement serrés.

A- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

Le budget de la coupole est un budget annexe à celui de la commune. Il bénéficie d'une subvention communale pour son équilibre.

Pour 2025, les résultats de fonctionnement du budget annexe laissent apparaître un montant total des dépenses à hauteur de 756 045,38€ - soit 20 % de moins que les dépenses prévisionnelles -, et un montant total des recettes à hauteur de 911 339,04€ - soit plus de 3 % de moins que les recettes prévisionnelles -.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,22 % par rapport à la réalisation 2024, et les recettes de fonctionnement, de 9 %.

Presque 15% des recettes sont issues de la billetterie, laquelle a augmenté de 6,25% par rapport à l'année précédente.

Les produits de gestion courantes ont plus que doublés (revenus issus des locations de salles).

Un intendant chargé de l'accueil, de l'entretien, du contrôle des inventaires a été recruté en lieu et place de la prestation d'entretien dont le résultat n'était pas probant. L'analyse des coûts et économies liées à la cessation de la prestation d'entretien a mené à retenir cette option. De plus, le fait qu'il soit sur place permet, en plus de ses missions de base, d'assurer une présence et une continuité du service rendu, aux associations notamment. Il y a donc un sens « économique », mais aussi en terme de service rendu.

En matière d'investissement, l'équipement culturel de 30 ans est soumis à la nécessité de réaliser des travaux de façon régulière afin de changer les équipements techniques devenus obsolètes et de permettre de poursuivre les très nombreuses activités qui s'y déroulent tout au long de l'année dans de bonnes conditions : activités municipales, associatives, et scolaires, qui ont lieu dans les différents espaces tout au long de l'année.

En 2025, des travaux d'investissement ont été réalisés à hauteur de 230 294€ (hors restes à réaliser), dont principalement : la reprise des étanchéités, le remplacement de la centrale de traitement d'air, le remplacement de matériels de cuisine.

Une partie des travaux d'investissement sont engagés sur l'année budgétaire 2025 et non mandatés, ils sont inscrits comme restes à réaliser, et ainsi reportés sur 2026.

B- LE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'équipement la Coupole proviennent majoritairement de :

- la billetterie à hauteur de 131 883€

- la location des salles à hauteur de 44 049€
- la subvention de la Ville à hauteur de 695 157€

Pour 2025, 7 863 personnes, soit plus de 31 % de plus que l'an dernier (5 979), et 1 110 scolaires ont fréquenté la Coupole ; 21 spectacles se sont produits lors de 28 représentations, contre 14 spectacles en 2024.

Les recettes de la billetterie sont perçues via la régie Culture, la vente de billets Ticketnet et France billets, et le Pass culture.

Autant de modalités qui permettent une visibilité de la programmation au travers différents sites dédiés, pour différents publics, et une facilité de commande à tout moment.

Depuis 2020, l'équipe municipale met en œuvre une programmation culturelle diversifiée et accessible à tous les publics ayant permis une hausse de la fréquentation des spectacles au fil des années.

Au regard du contexte économique et social actuel, la médiation culturelle est un enjeu majeur pour favoriser la fréquentation des salles de spectacles.

La volonté municipale est de permettre l'accès à la culture pour tous, à un coût potentiellement peu élevé. Cette politique culturelle impose un subventionnement sans lequel l'équipement, comme tout équipement culturel, ne serait pas viable.

La recette permet d'équilibrer le budget de la Coupole.

2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2025 atteignent 756 045€, soit **20% de moins** que prévu et sont composées pour 50 % des dépenses à caractère général et pour **45 % des charges de personnel**.

Le 011 - Les dépenses à caractères générales permettent de :

- Assurer les dépenses énergétiques : plus de 8% des dépenses totales de fonctionnement, soit 62 724€.
- Entretien et maintenir le bâtiment à hauteur de 46 154€
- Communiquer à hauteur de 12 660€ (guide de la programmation, affichage, supports) :
- Financer les cachet de spectacles à hauteur de 143 300€
- Financer la location de matériel de spectacles à hauteur de 31 000€

Le 012 - Les dépenses de personnel

L'optimisation de la gestion de l'équipement a abouti cette année - tel que prévu au budget prévisionnel 2025 :

- au recrutement direct - en qualité d'agent public - du directeur technique, en lieu et place d'une prestation,

L'équipe est aujourd'hui composée de :

1 directeur technique

1 technicien

1 intendant (budget communal)

1 personne chargée de l'accueil du public, de la billetterie et de l'accueil artistes,

1 personne chargée de l'accueil du public, de la billetterie, de l'organisation des thés dansants, de la communication

La directrice Culture, qui assure la programmation et la médiation culturelle, supervise l'ensemble de l'équipe.

La masse salariale est de 342 233€, soit plus de 99 % de la prévision budgétaire 2025. Bien que l'équipe permanente ne soit pas amenée à évoluer, la mesure de hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL viendra ajouter une charge majeure au chapitre 012 pour 2026, comme ce fut le cas en 2025.

A noter que 3 agents sont désormais formés aux compétences SSIAP (service sécurité incendie et aide aux personnes), ce qui a permis de promouvoir la montée en compétences des agents municipaux, et de s'extraire d'une prestation externe (lorsque l'envergure du spectacle le permet).

Aujourd'hui, l'offre culturelle de la Coupole s'articule autour d'une vingtaine de spectacles de différentes disciplines.

L'équipement la Coupole n'est pas dédié qu'aux spectacles programmés par le service Culture de la mairie, il est utilisé pour de nombreux événements et animations en tout genre, et tout au long de l'année, notamment par les associations Loubésiennes et les écoles de la commune.

Il se veut être un lieu d'accueil et d'animation de la Ville.

Il accueille, à ce titre, les événements majeurs municipaux comme : le forum des associations, le carrefour de l'emploi et des employeurs, le marché de Noël, le carnaval, le Festival du Jeu etc...

C- L'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

Les recettes 2025 proviennent uniquement du virement de la section de fonctionnement et du résultat d'investissement 2024.

2- Les dépenses d'investissement

Du fait de la vétusté ou d'impératifs de sécurité, les dépenses d'investissement sont limitées aux opérations de maintenance et aux réparations obligatoires.

Pour 2025, une large enveloppe budgétaire avait été inscrite pour la réfection totale de l'étanchéité de la toiture de la scène et le remplacement de la CTA (origine 1993). Les travaux ont pu être réalisés à l'été 2025.

Au delà de la toiture de la scène, d'autres toitures de l'équipement Coupole présentent des fuites, par conséquent, de nouvelles interventions d'étanchéité sont nécessaires pour 2026.

Par ailleurs, pour 2026, les autres travaux retenus sont :

- le remplacement des miroirs et barres de danse
- le remplacement du vidéoprojecteur
- le monte personne pour rendre accessible la scène aux personnes à mobilité réduite
- la réfection de la peinture du plafond de la cuisine

D- L'ENDETTEMENT ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

L'emprunt en cours sera soldé à l'échéance du 01/01/2027.

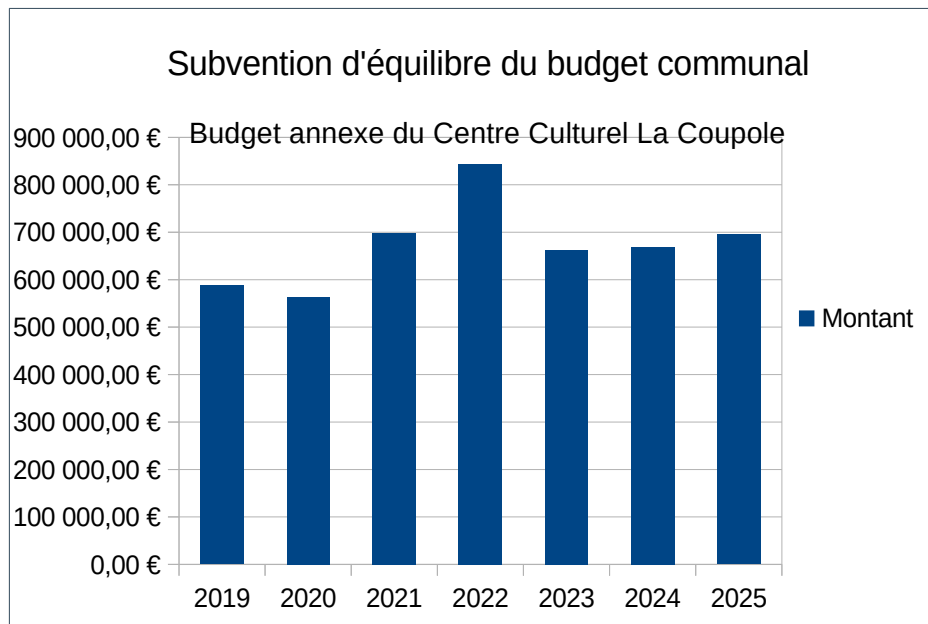
Organisme prêteur	Capitaux initiaux empruntés	Capitaux restants dû au 01/01/2026	Montant de l'annuité
CRÉDIT AGRICOLE	80 000,00 €	7 217,94 €	7 619,98 €
Total Budget Communal	80 000,00 €	7 217,94 €	7 619,98 €

Remboursement du capital de la dette	7 217,94 €
Remboursement des intérêts	402,04 €
Total de l'annuité	7 619,98 €

Dernière annuité de la dette

E- LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant	587 637,77 €	564 262,12 €	699 320,53 €	843 030,01 €	662 273,24 €	669 485,87 €	695 156,90 €



III- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Dans le contexte très contraint décrit plus haut, la collectivité envisage de travailler différents axes qui conduiront à l'élaboration du budget 2026 dont les dépenses sont arbitrées avec une encore plus grande rigueur cette année : dépenses jugées absolument nécessaires sur des critères stricts de vétusté et de sécurité.

A- Le Bâtiment

Maintenance et travaux de l'équipement :

- Poursuivre les travaux d'étanchéité sur les autres toitures de l'équipement culturel.
- Reprendre la peinture du hall
- Améliorer l'utilisation de la salle de danse
- Rénover les marches extérieures du parvis
- Rénover une partie des fauteuils de la salle de spectacles
- Sécurité incendie

B- Les Ressources

- Poursuivre la recherche des financements
- Optimiser la gestion de l'équipement

C- La politique culturelle

- Diagnostiquer les attentes du public Loubésien
- Poursuivre une programmation au plus près des attentes pour favoriser « La Culture pour tous »
- Intégrer les écoles et service Jeunesse en toutes occasions
- Développer les résidences d'artistes
- Déployer et ouvrir la démarche du GLOP
- Développer la médiation culturelle (voie de l'apprentissage)

Fait à Saint-Loubès, le 22 janvier 2026